MAIRIE: TEL 03 22 09 50 09 mairie.cottenchy@wanadoo.fr Horaires d'ouverture au public:

Mardi, vendredi matin Vendredi de 14h à 17h Maire, adjoint : sur RV

# FLASH INFO N°31 OCTOBRE 2017



#### Site internet de la commune

Notre site est désormais mis en ligne sous : www.mairie-cottenchy.fr

## Déclaration Apicole 2017

Tout apiculteur est tenu de déclarer les colonies d'abeilles dont il est propriétaire (dès la première colonie) chaque année entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.

Déclaration en ligne : mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Pour tout renseignement, contacter la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Somme au 03 22 70 15 80.

# Révision des listes électorales

Nouveaux habitants : Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 30 décembre

#### Dates à retenir :

21 octobre 2017: inauguration mairie et salle d'activités, vous êtes invités!!!

Philippe De MESTER Préfet de la Somme Brigitte LHOMME
Conseillère régionale
Conseillère départementale

Christian MANABLE Sénateur de la Somme

Pierre BOULANGER
Conseiller départemental
Président de la CCALN



M.C MAILLART, Maire de Cottenchy l'ensemble du Conseil Municipal

Ont le plaisir de vous convier à l'inauguration des travaux de rénovation de la façade de la mairie et de la salle d'activités de l'école maternelle.

Samedi 21 octobre 2017 à 11 h



RDV dans la cour de l'école Cette cérémonie sera suivie d'un apéritif

Cérémonie du 11 novembre 2017 : 10 heures 30 : Départ de la Mairie

Dépôt d'un coussin au Monument aux Morts et de petits bouquets au Cimetière Militaire

11 heures 00 : Plantation d'arbres pour les enfants nés en 2016

Vin d'honneur en la salle polyvalente

RAPPEL: Voici ce que peuvent faire les lingettes autour des pompes... Elles désaxent les couteaux broyeurs, les bloquent, font disjoncter la pompe et à terme les usent prématurément.



# Extraits des comptes rendus des conseils municipaux



# 12 septembre 2017

## **Délibérations**:

## Demande de subvention au Conseil Départemental

Le Conseil Municipal annule la délibération du 30 mai 2017et la remplace en y ajoutant la pose de la grille école pour un montant de 3  $184,86 \in$  soit un total de 13  $900,29 \in$ .

## Adoption du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement collectif 2016.

Le rapport validé sera mis en ligne sur le site *www.services.eaufrance.fr* conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

## Secteur de collège

La commune relève du secteur de collège Jean-Marc Laurent à Amiens. Depuis des années, les parents qui le souhaitent inscrivent leur enfant à Ailly-sur-Noye en demandant une dérogation. Cette année, les demandes de dérogation ont été refusées.

Le Conseil Municipal décide de faire une demande officielle auprès du département pour que ce secteur soit revu et que nous dépendions de celui d'Ailly-sur- Noye.

## Jouets offerts pour le Noël des enfants

Le Conseil Municipal décide que la liste des inscrits sera arrêtée au 15 septembre de l'année et de continuer à offrir un jouet aux enfants nés dans l'année.